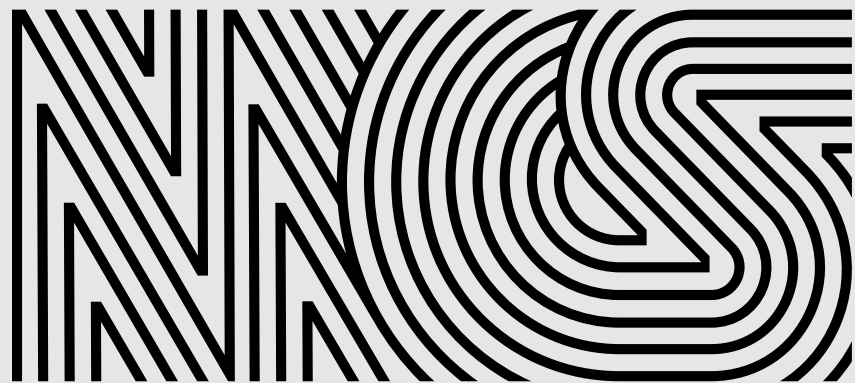


Politique d'approvisionnement responsable



Musée
McCord
Stewart
Montréal

Contexte

La Politique d'approvisionnement responsable est un engagement en réponse aux objectifs du Plan de développement durable du Musée McCord Stewart et de sa Fondation et du plan d'action qui en découle. Le but de cette Politique est de faciliter et de systématiser le processus d'achat pour toutes les composantes du Musée et de sa Fondation. Ainsi, nous reconnaissons les contraintes, les difficultés et les spécificités liées aux missions de chacun des services du Musée et de sa Fondation.

Achat responsable

L'achat responsable concerne l'intégration du développement durable et de la responsabilité sociétale aux processus de consommation des biens et services du Musée et de sa Fondation. Il consiste à intégrer des critères environnementaux, sociaux et économiques aux processus d'achat pour réduire l'impact sur l'environnement, augmenter les bénéfices sociaux et renforcer la durabilité économique du Musée et de sa Fondation, et ce, tout au long du cycle de vie des produits (Espace de concertation sur les pratiques d'approvisionnement durable).

Développement durable

Un développement qui répond aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement (*Loi sur le développement durable*, L.R.Q., c. D-8.1.1). Dans une organisation, cela se traduit par des pratiques permettant de se développer et de prospérer tout en apportant une attention particulière aux répercussions de ses activités sur l'environnement et la société (Conseil des arts du Canada, 2021).

Biens et services

Produits matériels et immatériels requis pour mener à bien les activités nécessaires au bon fonctionnement de tous les services du Musée et de sa Fondation en répondant à leurs besoins.

Prestataire de services

Le terme prestataire de services renvoie à toute les personnes physiques ou morales qui procurent des biens ou des services au Musée et à sa Fondation.

Analyse du cycle de vie

Il s'agit d'une méthode permettant l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux potentiels de toutes les étapes de vie des produits et services utilisés par le Musée et sa Fondation, de l'extraction des matières premières à la fin du cycle de vie.

Consommation locale

Le Musée et sa Fondation tiennent à favoriser une consommation locale en prenant en compte les spécificités et les besoins de tous leurs services.

Éthique

Le Musée et sa Fondation privilégient des prestataires de services qui partagent leurs valeurs en matière de responsabilité sociétale et environnementale.

Sobriété et consommation responsable

Le Musée et sa Fondation conçoivent qu'il est nécessaire de modifier les modes de consommation en favorisant une nouvelle approche concernant l'utilité d'un achat. Ainsi, une réflexion sur la sobriété doit être favorisée tout en maintenant la qualité de service qu'imposent leurs missions.

Mutualisation

Le Musée et sa Fondation souhaitent mutualiser les ressources intellectuelles internes afin de faire progresser les efforts, les connaissances et les nouveautés en matière d'approvisionnement responsable.

Exemplarité

Le Musée et sa Fondation tendent à devenir une référence pour le milieu muséal et, plus largement, le milieu culturel en matière de développement durable et d'approvisionnement responsable.

Intégrité environnementale

Le Musée et sa Fondation privilégient des pratiques d'approvisionnement qui visent une réduction de leurs impacts sur les écosystèmes dans leur ensemble.

Champs d'application

Structure et responsabilités

Cette Politique s'applique à toutes les activités *in situ* et *ex situ* du Musée et de sa Fondation.

Les personnes assujetties à cette Politique sont les membres du personnel et du conseil d'administration ainsi que les bénévoles et les stagiaires. Elles jouent un rôle actif pour concrétiser l'engagement en approvisionnement du Musée et de sa Fondation, ainsi que pour atteindre les objectifs énoncés dans la présente Politique.

Les personnes associées à cette Politique sont quant à elles les partenaires et les prestataires de services. Le Musée et sa Fondation les invitent à lire la présente Politique et à collaborer à son déploiement.

La présente Politique est sous la responsabilité des coresponsables du Comité de développement durable du Musée et de sa Fondation, dont les missions sont les suivantes :

→ S'assurer du respect de la Politique.

→ Mesurer les impacts de l'application de la présente Politique.

→ Rendre des comptes à la direction sur l'état des lieux en rapport avec les objectifs.

→ Réaliser une veille informationnelle sur les bonnes pratiques et les innovations.

Gestion des prestataires de services

La présente Politique doit s'appliquer de pair avec la Politique de gestion et d'attribution des contrats du Musée pour tout achat ou contrat, qu'il soit ponctuel ou pour un projet, qui dépasserait la somme de 100 000 \$ (avant taxes).

Critères

Le Musée et sa Fondation ciblent un certain nombre de critères primordiaux à prendre en compte en amont de l'achat d'un bien ou d'un service. Ainsi, outre le coût, qui est un élément important dans le processus décisionnel d'un achat, d'autres critères doivent être pris en compte afin de respecter les principes directeurs de la présente Politique.

Normes environnementales

Les biens, services et prestataires de services doivent respecter les normes environnementales en vigueur au Québec, au Canada ou dans leur juridiction d'établissement.

Normes sociales

Les prestataires de biens et de services doivent respecter les droits des travailleurs et travailleuses définis par la *Loi sur les normes du travail* au Québec, ou par les conventions de l'Organisation internationale du travail et de la Déclaration des droits de l'homme, en respectant :

- le libre choix de l'emploi et l'abolition du travail forcé;
- la liberté d'association et le droit à la négociation collective;
- l'abolition effective du travail des enfants;
- la non-discrimination en matière d'emploi;
- des conditions de travail décentes;
- des heures de travail décentes;
- un salaire permettant de couvrir les besoins fondamentaux des familles.

Provenance

Les biens, services et prestataires de services locaux (moins de 1000 km) sont privilégiés.

Recyclabilité/réutilisabilité

Le produit doit être choisi en fonction de sa capacité à être réutilisé pour les besoins internes ou externes, si possible. Dans le cas contraire, les capacités de recyclabilité seront privilégiées.

Performance du produit (bien ou service)

Les caractéristiques d'un produit doivent être analysées et doivent répondre aux besoins actuels et futurs.

Qualité relationnelle avec l'entreprise (service à la clientèle)

La qualité de la relation avec des prestataires de services peut permettre de fluidifier les missions de chaque service. Ainsi, elle devient un critère qui participe au processus de sélection des produits et des prestataires de services.

Certification écologique, sociale ou éthique

Les produits, services et prestataires de services ayant une ou plusieurs certifications attestant leur engagement sur les plans écologique, social ou éthique seront privilégiés par rapport à un autre produit, service ou prestataire offrant les mêmes caractéristiques, mais qui n'aurait pas de certification.

Guide des achats responsables

Le guide des achats responsables est un outil d'aide à la décision qui passe en revue les différents critères de la présente Politique. Il se compose d'une grille de notation et d'une grille des certifications. Le guide figure en annexe à la présente Politique et en fait partie intégrante.

Autorité

L'application de la présente Politique relève de la Direction générale du Musée et de sa Fondation.

Révision

La présente Politique fera l'objet d'une révision à chaque cinq ans.

Entrée en vigueur

La présente Politique a été adoptée par les conseils d'administration du Musée et de sa Fondation en septembre 2022, et entre en vigueur le 1^{er} octobre 2022.